

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6

Page 1/11



ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

Indications diverses:

Colis: 1/2/2.5/5/10/20/100/200/640/1000 litres

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisation comme modificateur chimique de fibres textiles.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

AVET AG

Eichwiesstrasse 9

CH-8630 Rüti

Téléphone: +41 (0)55 251 40 60

E-mail (personne compétente): info@encoma.net

Information sur la fiche de données de sécurité et numéro d'appel d'urgence du fournisseur: Sur mandat: Environment Consulting ENCOMA Sàrl: +41 (0)41 610 12 11 (heures de travail)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59. Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245 Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6

Page 2/11



ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [CE no. 247-500-7]; et la 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [EC no. 220-239-6] (3: 1). Peut produire une réaction allergique.
--------	---

Conseils de prudence Prévention

P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination de déchets spéciaux.
------	--

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mélange de tensides non ioniques et des additifs en solution aqueuse.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1	citric acid Eye Irrit. 2 Attention H319	1 - ≤ 5 Pds %
	éthoxylate alcool Acute Tox. 4, Eye Dam. 1 Danger H302-H318	≤ 2,5 Pds %
n°CAS: 5329-14-6 N°CE: 226-218-8	sulphamidic acid Aquatic Chronic 3, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2 Attention H315-H319-H412	0 - ≤ 1 Pds %
n°CAS: 55965-84-9	masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [CE no. 247-500-7]; et la 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [EC no. 220-239-6] (3: 1) Acute Tox. 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1 Danger H301-H311-H314-H317-H331-H410	< 0,0015 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6

Page 3/11



ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les incendies vastes à l'aide d'un jet diffus d'eau ou de mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés:

Les moyens d'extinction inappropriés ne dépendent que des autres produits présents.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Gaz/vapeurs, nocif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Eloigner les personnes non participantes. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner les personnes non participantes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter des chaussures imperméables, résistants aux agents chimiques. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser un équipement de protection personnel. Porter des chaussures imperméables, résistants aux agents chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts ou dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Eliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

Pour le nettoyage:

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6

Page 4/11



ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter que le produit arrive dans les égouts ou dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. À conserver au frais et au sec.

matériaux d'emballage:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec des bases fortes. Conserver le produit loin d'agents chimiques oxydants.

Le mélange avec de l'eau de Javel provoque le dégagement du chlore. Un risque similaire existe avec d'autres produits qui au contact d'un acide dégagent un gaz toxique.

Classe de stockage: 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Utilisation comme modificateur chimique de fibres textiles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6

Page 5/11



ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	citric acid n°CAS: 77-92-9	① 2 mg/m ³ ② 4 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion)
CH	masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [CE no. 247-500-7]; et la 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [EC no. 220-239-6] (3: 1) n°CAS: 55965-84-9	① 0,2 mg/m ³ ② 0,4 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Porter des lunettes de protection intégrales conforme au norme EN 166.

Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc de nitrile ou de butyle, PVC, épaisseur 0.4 mm.

Protection respiratoire:

Pas requis.

Autres mesures de protection:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts ou dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: limpide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6



Page 6/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

Odeur: faible, typique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	2,4	20 °C		
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	= 100 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non applicable</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non applicable</i>			liquide non combustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	0,98 g/cm ³	20 °C		
Densité apparente	<i>non applicable</i>			solution aqueuse
Solubilité dans l'eau	facilement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange avec de l'eau de Javel provoque le dégagement du chlore. Un risque similaire existe avec d'autres produits qui au contact d'un acide dégagent un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Gel. Forte chaleur. Ne pas stocker ensemble avec des acides ou des bases. Conserver le produit loin d'agents chimiques oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Pas connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
55965-84-9	masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [CE no. 247-500-7]; et la 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [EC no. 220-239-6] (3: 1)	DL50 par voie orale: 53 mg/kg (Rat)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6

Page 7/11



ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
77-92-9	citric acid	LC₅₀ : 160 mg/l 2 d (crustacés)
5329-14-6	sulphamidic acid	LC₅₀ : 70,3 mg/l 4 d (Tête de boule) OCDE 203 EC₅₀ : 71,6 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202 ErC₅₀ : 48 mg/l 3 d (Desmodesmus subspicatus) OCDE 201
55965-84-9	masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [CE no. 247-500-7]; et la 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [EC no. 220-239-6] (3: 1)	LC₅₀ : 0,36 mg/l 4 d (poisson, poisson) LC₅₀ : 0,56 mg/l 4 d (crustacés, crustacés) EC₅₀ : 1,07 mg/l 2 d (crustacés, crustacés) EC₅₀ : 0,13 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Algues/plantes aquatiques) EC₅₀ : 0,06 mg/l 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algues/plantes aquatiques) LC₅₀ : 0,19 mg/l 4 d (poisson, poisson) LC₅₀ : 0,056 mg/l 2 d (crustacés, crustacés) EC₅₀ : 0,18 mg/l 2 d (crustacés, crustacés)

Toxicité aquatique:

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6

Page 8/11



ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Les différents composants sont biodégradables. Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation. Toutes les substances du produit sont facilement solubles à l'eau.

12.4. Mobilité dans le sol

Les ingrédients du produit sont facilement adsorbés par le sol, sont neutralisés et dégradés biologiquement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
77-92-9	citric acid	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
5329-14-6	sulphamidic acid	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
	éthoxylate alcool	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
55965-84-9	masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [CE no. 247-500-7]; et la 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [EC no. 220-239-6] (3: 1)	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses
------------	---

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955.

Code des déchets conditionnement:

15 01 02	Emballages en matière plastique
----------	---------------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Éliminer le produit et les emballages non complètement vides comme déchet spécial.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6

Page 9/11



ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable			
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable			
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable			

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Ordonnance suisse sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81), annexe 2.2, Produits de nettoyage et désodorisants

Classe de risque pour les eaux (Suisse): B

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6

Page 10/11



ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

3.2.	Mélanges
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.2.	Abréviations et acronymes

* 16.2. Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstract Service

CLP Le règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges

EC50 Concentration Effective 50%

IATA Association internationale du transport aérien

LC50 Concentration létale 50%

LD50 Dose létale 50%

OECD Organization for Economic Cooperation and Development

PBT persistent, bioaccumulative, toxic

PNEC La concentration prévisible sans effet

REACH Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

SVHC Substance of Very High Concern

UN Nations unies

VOC Composés organiques volatils

vPvB very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires.

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 nov. 2017

Date d'édition: 22 nov. 2019

Version: 6

Page 11/11



ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente